



## Flash cultures n°33 - Mardi 12 octobre 2021

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



Chaque automne, la question de la date de semis de céréales refait surface. Le semis tardif est préconisé pour les parcelles de l'exploitation les plus infestées en graminées, où les herbicides sont en situation d'échec, résistances avérées ou non. Dans le numéro de septembre de « Perspectives Agricoles », il est précisé que « plus la somme de degrés jours augmente entre les deux dates de semis testées, plus la réduction des populations adventives avec les témoins non traités est importante. Au-delà de 400 degrés jours (base 0°C), elle est de 85% en moyenne avec des valeurs comprises entre 50 et 99% ».

En 2020, attendre 400° jour à partir du 1er octobre signifiait semer dans les premiers jours de novembre.

Ce levier agronomique est fréquemment remis en cause sans même avoir été testé, par celles et ceux qui pratiquent le semis précoce. Il est utile et nécessaire de rappeler que cette technique n'est pas préconisée pour toutes les parcelles mais doit être testée au moins sur une parcelle.

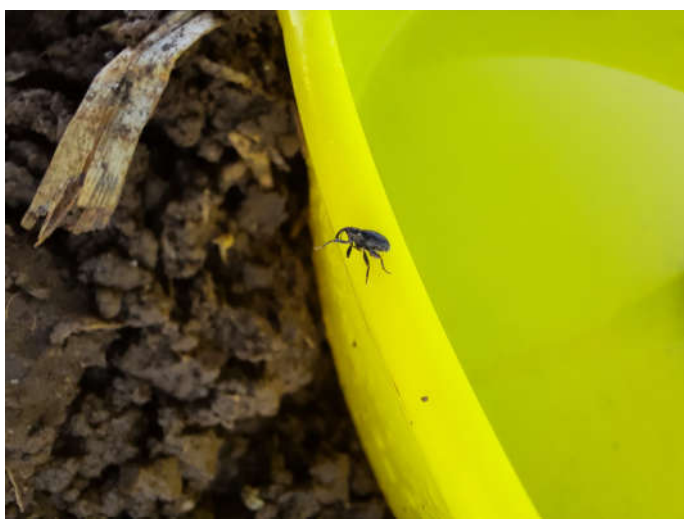
À noter dans vos agendas, journée technique céréales-oléoprotéagineux mardi 30 novembre à Champdivers.

### COLZA D'HIVER

#### \*Stade :

La plupart des parcelles de colza ont atteint ou dépassé le stade 6 feuilles. Seules les parcelles semées en septembre, et celles qui ont levé en deux fois ont des colzas à moins de 6 feuilles, totalement ou partiellement.

#### \*Ravageurs :



**Photo n° 1 :** Charançon du bourgeon terminal sur la cuvette enterrée à Authume

**Sur le terrain :** les premiers charançons du bourgeon terminal ont été piégés. 1/3 des parcelles suivies est concerné avec des faibles captures, soit de 1 à 3 individus (Relans, Les Hays, Longwy sur le Doubs, Authume). Nous sommes au tout début du vol. Pour déterminer si votre parcelle est à risque, lire attentivement l'encadré en fin de document. Dans notre réseau, les parcelles en limon blanc semées jusqu'aux environs du 25 août et bien levées comme St Aubin et Montbarrey ont des colzas suffisamment développés pour ne pas traiter vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal. Pour les situations à risque, il est trop tôt pour envisager un traitement insecticide, attendre le prochain bulletin.

Les captures de grosses altises sont en légère baisse, un peu à l'image des dégâts sur les colzas peu développés.

#### \*Fertilisation :

Comme vous avez pu le lire dans nos comptes-rendus d'essais, l'apport d'azote courant septembre ou octobre peut avoir un intérêt pour mieux lutter contre les larves d'altises en maintenant une dynamique de développement du colza. Cette technique ne doit pas être généralisée mais réservée pour les situations les plus à risque, terre noire ou argileuse de vallée, colza manifestant une faim d'azote et « petits » colzas par exemple. 30 unités sont généralement préconisées. **ATTENTION, cette pratique est interdite pour les parcelles situées en zone vulnérable.** On peut constater des faims d'azote mais dues à des problèmes de structure notamment dans les bouts de parcelles où le matériel passe plus fréquemment (tassement).

**Tableau n°1 :** Réseau de parcelles jurassien actuel suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Com-mune	Date de semis	Type de sol	Stade	Capture hebdomadaire grosse altise					Observations
				13/09	20/09	27/09	04/10	11/10	
Saint-Aubin	26 juillet	Limon blanc	8F et +	1	0	2	0	2	2600g de poids frais/m <sup>2</sup> de colza (+ couvert non pesé). Poids par pied compris entre 70 et 240g.
Montbarrey	18 août	Limon blanc	6 à 9F	8	14	26	12	11	Colza qui ne pousse plus voire régresse. 1 270g de poids frais/m <sup>2</sup> ou 35g/pied. Début de faim d'azote.
Annoire	23 août	Argileux profond	5à7F	2	10	14	6	18	Le poids frais varie du simple au quadruple selon la structure du sol, moins de 200g à plus de 800g/m <sup>2</sup> .
Vers-sous - Sellières	24 août	Argilo-limoneux	6F ou 2-4F	4	16	6	5	2	Densité suffisante globalement mais présence de « trous ».
Relans	25 août	Terre blanche	8F	2	9	4	2	3	<b>3 charançons du bourgeon terminal.</b> Poids frais compris entre 25 et 50g/pied.
La Loye	25 août	Argileux profond	1à2 ou 6-7F	4	29	38	23	4	Densité insuffisante et surtout hétérogène, 9,5 pieds/m <sup>2</sup> en moyenne sur la moitié de la parcelle.
Balaisseaux	27 août	Limon blanc	4-5F ou 6-9F	3	22	16	24	15	Poids frais fortement variable selon date de levée, de 200g à plus de 1 500g/m <sup>2</sup> .
Saint-Aubin	27 août	Limon blanc	4-6F ou 7-9F	1	6	14	21	18	En moyenne 16 pieds/m <sup>2</sup> . Poids frais de moins de 100g à plus de 500g/m <sup>2</sup> selon date de levée.
Les Hays	28 août	Limon blanc	8F ou 2-4F	2	9	6	1	8	<b>1 charançon du bourgeon terminal.</b>
Saint-Lothain	28 août	Limono-argileux	3-4F	0	6	9	2	9	Densité hétérogène avec présence de « trous ».
Authume	30 août	Hétérogène	3-5F à 6-8F	3	13	41	19	19	<b>2 charançons du bourgeon terminal</b>
Vercia	12 sept	Limon argileux	3F	-	-	1	1	0	90 % des pieds présentent des morsures d'altise. TNT se distingue de la parcelle traitée.
Longwy-sur-Le-Doubs	14 sept	Argileux profond	2F	-	-	0	2	2	<b>1 charançon du bourgeon terminal.</b> Poids frais < 30g/m <sup>2</sup> ou au g/pied
<b>TOTAL</b>				<b>32</b>	<b>146</b>	<b>186</b>	<b>122</b>	<b>111</b>	

## CEREALES D'HIVER

\* **Stade :** 1 feuille et plus pour les semis antérieurs au 5 octobre. Beaucoup de semis sont prévus pour cette semaine de la mi-octobre.



**Photo n° 2 :** Semis de céréales

Pour mémoire, rappel ci-dessous des préconisations d'ARVALIS concernant la région Bourgogne Franche-Comté à propos des dates et des densités de semis blé et orge d'hiver (Ne concerne pas les variétés hybrides).

## BLE TENDRE D'HIVER

**Tableau n°2 :** Préconisations des dates de semis selon les variétés de blé tendre (source Arvalis)

01/10	05/10	10/10	15/10	25/10	05/11
Chevignon - Complice - Fructidor - KWS Extase-RGT Perkussio...					
LG Absalon - Nemo - Rubisko - Syllon - Winner-KWS Sphere-Hyking-SY Admiration...					
Apache - LG Armstrong - Unik- KWS Ultim-Macaron...					
			Goncourt - Oregrain - Orloge - Providence - SY Adoration - Tenor-Talendor...		
			Filon-RGT Monte- carlo-Ionesco...		

**Tableau n°3 :** Préconisations des densités de semis selon type de sol et date de semis (source Arvalis)

	Semis avant 05/10	Semis du 05 au 20/10
<b>Bonnes conditions, sans cailloux et sain</b>	230 - 270 grains/m <sup>2</sup>	280 - 320 grains/m <sup>2</sup>
<b>Sol peu caillouteux ou battant</b>	300 - 340 grains/m <sup>2</sup>	350 - 390 grains/m <sup>2</sup>
<b>Sol très caillouteux ou très hydromorphe</b>	320 - 360 grains/m <sup>2</sup>	370 - 410 grains/m <sup>2</sup>

## ORGE D'HIVER

**Tableau n°4 :** Préconisations dates de semis en orge d'hiver selon zone géographique (source Arvalis) - EN MAJUSCULES : 6 rangs - en minuscules : 2 rangs - **Brassicoles en gras** - \* Variétés tolérantes à la jaunisse nanisante

Plateaux tardifs d'altitude > à 350 m	Semis à partir du 25 /09	Semis à partir du 01/10	Semis à partir du 05/10
Plaine et vallée	Semis à partir du 01/10	Semis à partir du 05/10	Semis à partir du 10/10
	<b>DEMENTIEL</b> <b>HIRONDELLA*</b> <b>KWS EXQUIS*</b> LG Casting LG Caïman* MARGAUX* KWS Cassia <b>MASCOTT</b> Memento...	COCCINEL* <b>ETINCEL</b> <b>ISOCEL</b> <b>KWS FARO</b> KWS JOYAU* <b>PIXEL</b> SY SCOOP <b>Salamandre...</b>	KWS BORRELLY* KWS JAGUAR* LG ZEBRA* LG ZODIAC RAFAELA* SENSATION* TOUAREG <b>VISUEL...</b>

**Tableau n°5 :** Préconisations densités de semis en orge d'hiver selon type de sol (source Arvalis)

CONDITIONS D'IMPLANTATION	ORGE D'HIVER 2 RANGS		ESCOURGEON 6 RANGS	
	Semis avant le 05/10	Semis après le 05/10	Semis avant le 05/10	Semis après le 05/10
<b>Sans cailloux et sain</b>	280-330 g/m <sup>2</sup>	300-350 g/m <sup>2</sup>	230-280 g/m <sup>2</sup>	250-300 g/m <sup>2</sup>
<b>Faiblement caillouteux ou battants</b>	360-410 g/m <sup>2</sup>	390-440 g/m <sup>2</sup>	310-360 g/m <sup>2</sup>	340-390 g/m <sup>2</sup>
<b>Fortement caillouteux ou très humides</b>	390-440 g/m <sup>2</sup>	420-470 g/m <sup>2</sup>	340-390 g/m <sup>2</sup>	370-420 g/m <sup>2</sup>

### \* Désherbage :

Le désherbage d'automne est particulièrement recommandé en cas de forte pression graminée. L'application peut avoir lieu en post-semis/prélevée et/ou en post-levée selon les produits. Une double application est généralement plus efficace, encore faut-il que les conditions d'applications et la possibilité de passer dans la parcelle soient réunies les deux fois. Ce sont les programmes qui utilisent le plus de substances actives qui sont généralement les plus efficaces mais en revanche, ils peuvent être moins sélectifs ou plus agressifs. Bien

souvent dans les essais on trouve cependant un programme ou un produit en une simple application qui est équivalent aux programmes les plus complets. Mais impossible de le connaître à l'avance. Cela révèle l'importance des conditions d'application d'où l'importance de bien les connaître pour chacun des produits utilisés. Autre point à ne pas négliger, l'aspect réglementaire qui doit, dans certains cas, être la priorité, tant il limite parfois le choix de produit. C'est le cas pour les produits interdits sur sol drainé et/ou exigeant un dispositif végétalisé de 20m. Voir tableau 6 ci-après

**Tableau n°6 :** Produits de pré-levée et aspect réglementaire (wource Arvalis)

Nom des spécialités commerciales	Autorisé sur sol drainé	DVP
<b>Celtic Flight</b> <b>Prowl 400/Baroud SC/Pentium Flo/Penditec 400 Trooper</b>	oui	non
<b>Codix Compil/Urbole</b> <b>Defi/Spow/Minarix/Refity</b> <b>Roxy 800EC/Fidox 800EC</b>	oui	DVP- 5m
<b>Picosolo</b> <b>Toiseau</b>	oui	DVP-20m
<b>Cent 7</b>	non si teneur en argile >=45%)	non
<b>Aubaine/Korigan</b>	non	DVP- 5m
<b>Hauban/Alur</b>	non si teneur en argile >=45%)	DVP- 5m
<b>Battle Delta/Navigate/Fuga Delta/Nucleus</b> <b>Carmina max/Steel</b> <b>Mateno*/Proclus*</b> <b>Sunfire/Enderix</b> <b>Trinity</b>	non	DVP-20m
<b>Constel</b> <b>Pontos</b>	non	DVP-20m
<b>Quirinus</b>	Non si appliqué avant le stade BBCH 20 Non si sol >45% argile et application après le stade BBCH 20	DVP-20m
<b>« chlortoluron »</b>	non	Selon spécialité commerciale

\*à 1,6L/ha ZNT de 20m dont DVP de 20m en bordure de point d'eau, à 2L/ha ZNT de 50m dont DVP de 20m en bordure de point d'eau.

En cas d'application de « chlortoluron », veillez à ce que la variété soit tolérante.

En cas d'application de produits à base de « prosulfocarbe » (Defi, Roxy, Daiko...), vous devez disposer d'un dispositif antidérive homologué et tenir compte des cultures non cibles (cultures fruitières telles que pommes et poires, cultures légumières, cultures aromatiques et cultures médicinales). Pour vous aider : [www.syngenta.fr/quali-cible](http://www.syngenta.fr/quali-cible)

### Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pond. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il faut donc intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrise.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'Agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids

frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017 et 50 en 2018. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

**Comment faire** : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m<sup>2</sup>.

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
<b>Limons blancs Finage - Bresse</b>	Si poids frais du colza < à 300 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
<b>Tous les autres types de sol</b>	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0,3 et 0,5 kg/m<sup>2</sup> ou entre 15 et 20 g/pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

**A RISQUE\*** : Traitement insecticide conseillé

**SANS RISQUE\*\*** : Traitement insecticide déconseillé



**Photo n° 3** : Poids frais en grammes par pied